

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'EQUIPE COLLÉGIALES DU 8 JANVIER 2005

Nous nous sommes retrouvés à dix participants ce samedi pour une réunion qui n'a duré que la matinée mais au cours de laquelle les discussions ont été intenses et fructueuses. Nous avons évoqué de nombreuses questions :

- 1) bilan du week-end de juin 2004 à Lyon : le fascicule regroupant les communications de chacun devrait être bientôt terminé. Il apparaît que le principe des discussions sur un thème commun a été très apprécié car il permet de croiser les approches mais également de se rendre attentif à certains points précis qui auraient pu passer inaperçus lors de nos dépouillements dans les archives et la bibliographie. On pourra donc renouveler l'expérience dans les réunions à venir, soit en petit comité, soit en invitant un intervenant extérieur sur tel point, soit encore en suscitant d'autres rencontres avec d'autres équipes. L'avantage de ces discussions est aussi de donner des pistes de réflexion déjà abordées.
- 2) organisation du week-end des 11 et 12 juin 2005 : le lieu retenu pour sa tenue est la Seine-et-Marne avec pour base Melun, région aux confins des diocèses de Meaux, de Sens et de Paris qui offre beaucoup de collégiales à visiter. La rencontre du samedi commencera dès le matin et pourra avoir lieu soit à Melun soit à Paris ce qui supposerait alors un transfert sur Melun en fin d'après-midi. La journée se partagera entre la réunion « traditionnelle », celle qui fait le point de l'avancée du travail commun et permet d'aborder les questions afférentes, et une discussion commune autour d'un thème commun avec, en tête, les objectifs définis plus haut. Le thème retenu est celui des motifs de fondation des collégiales et des personnalités des fondateurs (quand ils sont connus). Dans ce but, il serait bon que chacun y réfléchisse un peu à l'avance pour ses diocèses et propose pour lancer la discussion une rapide typologie des motifs et des personnalités rencontrées. Comme à l'habitude, la journée du dimanche sera consacrée à la visite de plusieurs collégiales selon un circuit qui reste à établir. Les explications données alors auront comme ligne directrice le thème discuté la veille.
- 3) délais et étapes de la réalisation du répertoire : cette réflexion sur les délais nous a conduits à envisager la forme que pourrait prendre le répertoire *in fine*. Pour que celui-ci soit d'utilisation la plus efficace possible, il semble que l'on s'achemine vers sa présentation sous forme de CD-Rom interrogeable, voire d'ici 5 ans, de site internet en ligne, qui peut être corrigé et complété à tout moment. Cela ne devrait pas nous empêcher d'accompagner cela d'une introduction, peut-être sous forme de publication écrite qui renverrait à l'adresse du site. Celle-ci devra être à la fois une mise au point méthodologique (définition du projet, bornes chronologiques et géographiques, terminologie employée dans la définition et le remplissage des champs, etc.) et une première synthèse des principaux apports de la base de données terminée, éventuellement étayée d'histogrammes divers. La synthèse ne saurait être exhaustive bien sûr et l'introduction servira également à lancer des pistes de recherche.
- 4) utilisation du format XML de base de données : en relation directe avec ce qui vient d'être évoqué, Jean-François Cauche a formulé une proposition en vue de la « publication », quelle que soit sa forme finale. Il s'agit de l'utilisation pour le tableau commun, à la place d'Access, du format XML de base de données, de maniement plus simple que le précédent logiciel, sans limitation dans le remplissage des champs. C'est

le format utilisé pour les notices des *Fasti Ecclesiae Gallicanae*. Jean-François, d'ici juin, s'occupe de faire basculer la base Access dans sa dernière version en format XML et nous en présentera le cadre à la réunion de juin avec de plus amples explications.

- 5) avancée du tableau commun : après l'habituel tour de table sur les avancées de chacun dans le remplissage de la base de données, quelques décisions ont été prises pour préciser encore notre projet. La première concerne la définition claire des frontières géographiques du répertoire, ce qui est essentiel pour les diocèses frontaliers. Le répertoire intègre les diocèses, dans leurs frontières médiévales, dont une partie au moins des paroisses était en France au début du XVI^e siècle ou l'est actuellement et qui comprenait au moins une collégiale. Cela permet un compromis satisfaisant entre les frontières de la France à la fin du Moyen Âge et les frontières actuelles.

La seconde a concerné l'établissement d'une bibliographie pour le répertoire, dont il faudra rediscuter l'ampleur et la justification scientifique. Sa longueur ne devrait cependant pas être un problème si le répertoire et ses « annexes » sont proposés sur un site internet. Il a été décidé pour l'instant de garder par devers soi, pour chaque diocèse étudié, les références des ouvrages qui ont été effectivement utilisés en vue du remplissage de la base, ce qui doit être déjà le cas pour tous les collaborateurs. Quant aux normes de présentation de cette bibliographie, Monique Maillard s'occupe dans les semaines à venir de me les faire parvenir afin que chacun commence à prévoir une liste de ses titres qui s'y conforme.

Hervé Chopin nous a présenté un nouvel histogramme des collégiales comptabilisées réparties par décennies de fondation en intégrant les nouveaux apports (soit 616 collégiales pour presque 80 diocèses couverts à cette date). Les pics qui apparaissent confirment d'emblée les intuitions générales que nous avons à propos des vagues de fondation. Cela reste néanmoins toujours à parfaire en particulier en appliquant toutes les consignes données il y a un an à la suite de la rencontre avec Charles Mériaux. Il semble que les décisions prises alors pour remplir le champ « date de fondation » résolvent bien le problème des fondations anciennes. De l'expérience de plusieurs d'entre nous, très peu de « collégiales » se trouvent éliminées de la base du fait de la suppression des établissements qui n'apparaissent plus après la date de 816. Et il apparaît que la solution de noter la date de la première mention de chanoines dans le champ « date » et la nature de l'établissement préexistant (avec mention de son siècle d'apparition) dans le champ « état antérieur », soit scientifiquement la voie la plus solide. Une seule information disparaît, mais elle est souvent sujette à caution, celle de la mémoire d'un fondateur plus ou moins mythique de la première communauté mentionnée puisque nous ne retenons dans le champ « fondateur » que celui qui est réellement le fondateur de la collégiale et non celui de la communauté primitive.